

La contraception gratuite pour les moins de 15 ans ?



Article rédigé par Aleteia, le 30 septembre 2020

Source [Aleteia] La gratuité totale de la contraception des toutes jeunes filles contribue à banaliser la consommation de la sexualité, au mépris de toutes les règles de précaution sanitaire, mais aussi de l'éducation à l'amour responsable.



Depuis un décret entré en vigueur en août, la gratuité de tous les frais liés à la contraception passe sous la barre des 15 ans. Cela concerne notamment l'accès anonyme et gratuit à des examens gynécologiques ou biologiques, l'obtention d'une pilule, d'un anneau vaginal, la pose et le retrait gratuits d'un stérilet (DIU-Dispositif intra-utérin) ou d'un implant dans un centre de planification familiale... Tout cela, dans le dos des parents.

Émancipation, autonomie, lutte contre les grossesses non désirées des mineures... Est-ce que tout va bien dans le meilleur des mondes ? En réalité, cette gratuité est une forme de promotion qui porte en elle une certaine vision de la sexualité, du corps, de la procréation mais aussi du couple, et qui soulève donc un certain nombre de problématiques qu'on ne peut pas balayer d'un revers de bonne conscience en feignant de croire que « tout est sous contrôle » puisque la sexualité des jeunes est prise en charge par la société.

Cette contraception gratuite dès le plus jeune âge n'est pas neutre. En ce domaine comme en tous, « l'offre crée la demande ». Ce type de mesures et les campagnes d'information qui les accompagnent au cœur des collèges, lycées et sur les réseaux sociaux contribuent à une forme d'injonction qui pèse sur les adolescents et les enjoint à entrer le plus tôt possible dans la sexualité. Dans le contexte actuel d'invasion du porno, d'hypersexualisation, à un âge où ils sont très influençables, où le regard des autres compte beaucoup trop, il n'est pas facile pour les jeunes de se sentir vraiment libres ne pas aller dans le sens du vent.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)